

Compte-rendu de la réunion ordinaire des référents de proximité

Etablissement Restauration

19 mai 2025

Début de réunion : 14h00

Fin de réunion : 15h15

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

isio)

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement

Responsable Relations Social

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ **Points d'Actualité**

- Global well-being week 2025: 19 au 23 mai 2025
- Journée parentalité : 19 mai 2025
- Yoga day : 20 mai 2025
- Fun Run : 22 mai 2025
- Lancement enquête bien-être au travail 23 mai au 9 juillet.
- Studio 1/World Première : re ouverture 15 mai
- J [REDACTED] -2027 : Sessions d'information les 3, 10, 12, 14 et 27 juin animées par nos Ambassadeurs 2025-2025. Plus d'informations prochainement sur The Hub

[REDACTED] Les leaders ont jusqu'au 26 mai pour identifier les potentiels

[REDACTED] dens le 15 mai, le kiosque Searchlight pour le moment n'est pas opérationnel et encore en travaux.

- Lors de la réunion CSSCT Extra du 05 mai dernier il a été présenté les sujets suivants :
 - Information projet mise en place bornes de commande digitales à Toad Hall
 - Projet réhabilitation sanitaires Lucky/silver
 - Réaménagement restaurant Captain Jack dans le cadre de la fermeture annuelle de l'attraction
 - Présentation du projet SUN (Lion King) avec un point de vente restauration
 - Information réhabilitation base chariots gourmands
 - Information réhabilitation restaurant Plaza Gardens
 - Test point de vente restauration sur la terrasse de Starport

➤ **Point sur les effectifs** : au 30 avril 2025

2361 Cast members répartis :

1956 CDI : 956 femmes et 1000 hommes

405 CDD : 230 femmes et 175 hommes (dont 24 Alternants : 13 femmes et 11 hommes)

Toujours en recherche de Commis de cuisine. Nous avons lancé en pilote un projet de formation interne « Lalo » ayant pour objectif de former en 8 semaines des EDR volontaires au poste de commis de cuisine et de renforcer les compétences de commis de cuisine. Ce projet de formation vient se substituer à la formation Ducasse qui n'était pas totalement adaptée à notre besoin.

On commence à trouver des profils serveurs.

Actualité sociale :

Sessions d'information retraite animées par la CNAV (l'Assurance Retraite) et Audiens (Agirc-Arrco) - le 22 mai et le 2 juin 2025 au bâtiment Bellini. Elles auront pour objectifs de faire connaître la **retraite du régime général de la Sécurité sociale et de la retraite complémentaire Agirc-Arrco**.

Les thématiques suivantes seront notamment abordées :

- Le droit à l'information
- Le relevé de carrière et sa mise à jour
- Le calcul de la retraite
- Les retraites anticipées (la retraite anticipée pour carrière longue et la retraite progressive) et les prolongations d'activité (la surcote et le cumul emploi-retraite)
- Les formalités
- L'activité à l'étranger
- Retraite anticipée : assurés handicapés, incapacité permanente
- Le veuvage : la pension de réversion

Ces sessions s'adresseront en priorité aux **salariés nés avant 1971** et se dérouleront soit sur le temps de travail après accord de l'encadrement ou soit sur le temps libre pour ceux qui le souhaitent.

L'inscription se fait directement via la Cast Résa, lien : [Disneyland® Paris](https://www.disneylandparis.com/fr/fr/emploi)

2. Situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation

Emploi : critères Promotion TL

Le permis B ou autre, peut suivant la nécessité de l'emploi être un pré-requis au recrutement TL

Durée du travail :

Pour faire suite à la demande, Il est rappelé les dispositions conventionnelles : Chapitre 16 : l'emploi des jeunes et des seniors/ Section 3 - Engagements en matière de recrutement des seniors / F. Mesures destinées à favoriser l'amélioration des conditions de travail : « l'ensemble des salariés de 60 ans et plus bénéficie d'une pause conventionnelle d'une demi-heure par jour, pause conventionnelle portée à une heure pour les salariés en nuits fixes et cela au regard de leur rythme de travail.

Il est rappelé que cette pause peut être d'une durée soit de quinze minutes le matin et quinze minutes l'après-midi, soit de trente minutes le matin ou l'après-midi. Elle ne saurait permettre une entrée retardée ou une sortie anticipée, sauf accord de la hiérarchie en fonction des besoins du service.

Afin que l'ensemble des bénéficiaires soit pleinement informé de l'existence de cette pause, il est convenu qu'un courrier leur sera adressé à leur domicile lors de leur 60ème anniversaire. L'existence de cette mesure sera également régulièrement rappelée au travers des communications destinées au management ».

Dtime :

*-En réponse à la demande de savoir pour quelle raison les saisies ne sont plus faites par le SWM ou les TLs, il a été reprécisé comme mentionné dans le CR de la réunion du mois de mars dernier que pour les **salariés masterisés**, il a été décidé de solliciter les équipes WFI pour procéder aux validations d'écart de tolérance, modification day-off,... en attendant les derniers passages en production sur les automatismes. En parallèle, les équipes leaders opérationnels sont progressivement accompagnés et formés à l'outil.*

-Après vérification, le problème lié à la non prise en compte de la plage de tolérance identifié au départ a été résolu.

Bulletin de paie :

-Concernant l'**affichage du "planning"** tel qu'il était fait sur le bulletin : cet affichage n'est pas une donnée que les entreprises doivent obligatoirement mentionner sur le bulletin. Ce n'est d'ailleurs pas le standard de l'outil HRAccess que nous utilisons. DLP avait demandé une customisation puisque les CMs n'avait pas accès à CTT, donc ce planning était le seul moyen pour faire le lien entre le réalisé et les éléments variables du bulletin. Avec D-Time, ce planning n'est plus nécessaire. Et D-Time offre une information en temps réel et beaucoup plus détaillée que ce que le planning du bulletin offrait (rappel, il ne pouvait afficher que 2 « incidents » maxi par jour, donc la vue pouvait être tronquée) :

Planning journalier				
Du 05/12/2025 au 01/02/2026				
Jour	Travail	Incident	Incident	
D 05				
L 06	7,80	7,80	TT	
M 07	7,80			
M 08	7,80			
J 09	7,80			
V 10	7,80			
S 11				
D 12				
L 13				
M 14	6,18	1,57	AN	
M 15	7,75	0,15	HP	
J 16		7,75	HP	6C
V 17	7,75	7,75	TT	
S 18	7,75	7,75	TT	
D 19				

- Concernant la **période de recueil** et afin d'enténir le lien avec les données D-Time, nous avons anticipé la question. Ainsi, le bulletin mentionnera en bas à droite la période de recueil à laquelle le bulletin se reporte. Cela permet donc au salarié de faire le lien entre la période de recueil couverte par le bulletin et la donnée dans D-Time. Voici la maquette qui a été validée :

ANTIMPO]		NET SOCIAL :	[REDCOT12]	
annulé :	[PERSON]	Montant de l'impôt prélevé :	[MONTANTIMPI]	Montant prélevé depuis le :
				[PERIOD] [CUMULIMPO]
NET A PAYER		[NETAPAYER]		Total versé
[seuil] [PERIOD]	en euros	[MODEPAIE02]		par
[BRUTIMPOT2]				l'employeur
[SIGNATURE2]	[MODEPAIE03]			OTEMPLOYEUR
[NETFISCAL2]	[MODEPAIE04]			TOTALLEGOT
	[MODEPAIE05]			
Commentaires		Période de recueil		
		[DEBPER]		
		[FINPER]		

- Concernant la **visibilité des « incidents »** de paie (ou plutôt les « exceptions »), celles-ci restent visibles dans les parties variables du bulletin (la partie entre le salaire de base et le salaire brut) qui intègrent -entre autres- les informations venant de CTT/D-Time. Le CM a donc la possibilité de voir les éléments variables venant du Time Tracking. Par exemple :

	SALAIRE DE BASE			2195,95
	PRIME DE MARCHE			69,67
EV	VARIAB.RESERVATION			712,30
RAP202501	AV.NATURE DISNEY+			11,66
	AV.NATURE DISNEY+			11,66
RAP202501	ABS.AUT.NON PAYEE	1,57	- 14,478	- 22,73
RAP202501	PRIME D'ANCIENNETE			- 0,33
	PRIME D'ANCIENNETE			43,92
RAP202501	HEURES A 100 %	7,90	14,478	114,38
EV 202501	PAIEMENT JOUR SUP.	7,75	14,478	112,21
EV	PAIEMENT JOUR SUP.	7,88	14,478	114,09
EV 202501	REPR/REGUL 6EME JR	7,75	- 14,478	- 112,21
	**REMUNERAT.BRUTE			3250,77

Représentants du personnel

Faisant suite à la demande de savoir pour quelle raison la saisie ne comptabilise pas les heures de délégation alors que le planning d'utilisation des heures de délégation a été transmis au leader. Comme il l'a déjà été précisé si des anomalies de saisies sont constatées, il faut en référer à l'encadrement pour que les modifications soient effectuées.

Divers

Suite à questionnaire, il est fait un point concernant l'évolution du pass en scène à compter du 1^{er} juin prochain avec un partage et commentaire des informations publiées sur le HUB.

Points opérationnels divers remontés :

- Point sur modèle chaussures de sécurité mises à disposition des cms (en dehors de celles prescrites par le médecin du travail)
- Rotation des cms sur les différents horaires Restaurant Hypérion : toujours les mêmes cms seraient sur les horaires du soir
- Informers les Cms d'éventuels accès rendus indisponibles lors d'évènements spéciaux afin qu'ils puissent prendre leur disposition et être à l'heure sur le lieu de travail.
- Entrée backstage restaurant Chalet de la Marionnette rendue impossible lors du nouveau spectacle implanté devant les portes, les CMs venant déposer leur caisse se trouvent donc dans l'incapacité d'accéder au backstage et doivent donc attendre dehors avec leur caisse.
- Problème d'odeurs poubelles derrière Toad Hall
- Problème odeurs sanitaires restaurant Hypérion
- Rappel respect des limitations de vitesse en backstage (sécurité piéton)

Le Chef d'établissement a ensuite apporté des réponses aux questions portées en réunion de mars :

- **Délai pour un rdv au Service Social ?** il a été confirmé qu'il n'y a aucun délai notable dans les demandes de rdv en interne. Les délais éventuels concernent les organismes extérieurs qui eux ont effectivement 2/3 mois d'attente avant un rdv.
- **Bus interne pas toutes les 6 min ?** Il nous a été indiqué qu'il y a énormément de travaux sur la voirie ou de livraisons ou d'opérations d'horticulture qui retardent parfois les rotations mais rarement au-delà des 10 min entre 2 bus au lieu des 6 annoncés. Un travail est en cours afin de mettre en place en début de prochaine année fiscale des « timers » aux arrêts de bus qui pourront indiquer aux CMs l'horaire d'arrivée du bus suivant.

- **Fermeture cafétéria Dreams à 15h, pour toujours ?** les horaires d'ouverture de Dreams correspondent au besoin analysé par nos équipes en lien avec Industrial Engineering. Après 15h, les restaurants de Main Street Est, Imaginations, Brioche Dorée Imaginations, Prêt à manger Main Street Ouest et Prêt à manger Dreams accueillent les Cast Members avec toute la capacité nécessaire à la fréquentation.
- **Boîte non cash prévue à Dreams ?** Matériel commandé, livraison espérée fin mai.
- **Lyovel, CMs du soir ne peuvent pas se faire rembourser ?** En cas d'incident avec un distributeur Lyovel il faut contacter la Hotline dont le numéro est indiqué sur chaque distributeur (11530 en interne). Chaque incident est traité. En cas d'incident qui ne serait pas correctement réglé, nous sommes disponibles avec mon équipe afin de faire aboutir la résolution du dit incident
- **GHRO : besoin d'attendre le mois suivant pour recevoir une correction d'erreur ?** il nous a été confirmé qu'une fois le tour de Paie passé, il faut attendre le mois suivant pour voir apparaître les modifications des éventuelles erreurs. Toutefois, les Managers peuvent dans des cas exceptionnels qui pénalisent leurs CMs faire remonter la problématique et la Paie, si erreur confirmée, peut déclencher de manière ponctuelle et exceptionnelle une « avance sur salaire » qui compensera ce manque à gagner pour le salarié.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 07 juillet 2025 à 14h00, dans la salle de réunion Oscar 2ème étage du bâtiment Disney Channel. Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le 18 juin 2025 à 23h59 (soit 4 jours avant l'envoi de la convocation prévue le 23 juin 2025).